

DANS CE CADRE	Académie : Examen : Diplôme National du Brevet Série : Session : 2014 Épreuve/sous épreuve : Prévention Santé Environnement NOM : (en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse) Prénoms : Né(e) le :/...../.....	Repère : 14DNBPROPSEAGME1 N° du candidat (le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)
	Note :	Appréciation du correcteur
NE RIEN ÉCRIRE		

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

Diplôme National du Brevet

Prévention Santé Environnement

Matériel autorisé :

- Calculatrice électronique réglementaire, (autonome, non imprimante, à entrée unique par clavier ; selon circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999).

Le prêt entre candidats est interdit.

Aucun autre document n'est autorisé.

CE SUJET COMPORTE CINQ PARTIES

Il est demandé aux candidats :

- De contrôler que le dossier sujet soit complet.
- D'inscrire leur nom, prénom, N° d'inscription, date de naissance, série ci-dessus.
- De ne pas dégrafer les feuilles.
- De **répondre obligatoirement sur ce dossier.**
- De rendre ce dossier en fin d'épreuve aux surveillants de salle.

2 points sont alloués à la présentation et à l'orthographe

PILOTAGE NATIONAL	D.N.B. - P.S.E.	SESSION 2014	Repère : 14DNBPROPSEAGME1
SUJET	Durée : 1h00	Coefficient : 1	Nombre total de pages : 9
			N° de page/total: 1/9

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

1. Nadia, 17 ans, prépare un baccalauréat professionnel par apprentissage alors qu'Éric, 17 ans, suit la même formation en tant qu'élève en lycée professionnel. Lors de la période de formation en entreprise d'Éric, ils comparent les documents qu'ils ont à signer avec leurs parents.

5,75 points

Document 1 : La convention de formation en milieu professionnel

(...)

L'élève demeure durant la période de formation en milieu professionnel, sous statut scolaire. Cette période est d'une durée variable de 12 à 22 semaines en fonction du diplôme. L'élève reste sous la responsabilité du chef d'établissement scolaire. Il ne peut prétendre à aucune rémunération de l'entreprise mais une gratification peut lui être allouée (...).

L'élève est soumis aux règles générales en vigueur dans l'entreprise, notamment en matière de sécurité, d'horaire et de discipline. (...)

La convention, accompagnée de ses annexes pédagogique et financière, est signée par le chef d'établissement et le représentant de l'entreprise ainsi que de l'élève ou de son représentant légal s'il est mineur.

Le chef d'entreprise (...) s'engage à respecter l'annexe qui définit les modalités pédagogiques et à mettre en œuvre la formation professionnelle de l'élève.

Le chef d'établissement et le représentant de l'entreprise d'accueil se tiendront régulièrement informés des difficultés qui pourront être éventuellement rencontrées durant cette période. (...)

D'après la NS n°2008-176 du 24-12-2008 (B.O. n°2 du 08 janvier 2009)

Document 2 : Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (sauf dérogation). C'est un contrat de travail par alternance, signé par l'employeur et l'apprenti ou par son représentant légal (parents ou tuteur) si l'apprenti est mineur. Il précise les devoirs et les droits des deux parties.

La durée varie de un à trois ans.

L'employeur s'engage à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis (CFA) ou section d'apprentissage, à respecter le Code du Travail, et à verser un salaire calculé sur la base du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC), variable selon l'âge et l'année de formation.

L'apprenti s'engage à réaliser les activités qui lui sont confiées, à respecter le règlement intérieur de l'entreprise et du CFA, à suivre avec assiduité la formation au CFA et à se présenter à l'examen. Il a droit à un salaire et à des congés payés sur la base de cinq semaines par an, plus cinq jours ouvrables de préparation aux épreuves de l'examen.

D'après les articles L 6221-1 / L 6222-1 / L 6222-7 / L 6222-27 / L 6222-34 du Code du Travail

PILOTAGE NATIONAL	D.N.B. - P.S.E.	SESSION 2014	Repère : 14DNBPROPSEAGME1
SUJET	Durée : 1h00	Coefficient : 1	N° de page/total: 2/9

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

1.1 Compléter le tableau comparatif ci-dessous à l'aide des documents 1 et 2.

	Convention de formation en milieu professionnel	Contrat d'apprentissage
Personnes signant le document	- - -	- -
Durée de la formation en milieu professionnel	-	-
Statut du jeune en formation (cocher la bonne réponse)	Scolaire Apprenti, salarié	Scolaire Apprenti, salarié
Obligation du chef d'entreprise	-	-

1.2 Cocher dans le tableau ci-dessous les affirmations correctes pour Nadia, pour Éric ou pour les deux.

Affirmations	Nadia	Éric
A l'obligation de suivre la formation théorique		
Perçoit un salaire calculé sur la base du SMIC		
Doit respecter le règlement intérieur de l'entreprise		
Bénéficie de la législation sur les accidents du travail		
A cinq semaines de congés par an		
Peut percevoir éventuellement une gratification		
A l'obligation de se présenter à l'examen		
Reste sous la responsabilité du chef de l'établissement de formation		

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

2. Nadia passe la visite médicale d'embauche. Dans la salle d'attente, elle consulte une plaquette d'information sur l'appareil digestif. Celle-ci contient un questionnaire.

3,5 points

2.1 Attribuer un organe à chaque numéro à l'aide de la liste de mots ci-dessous.

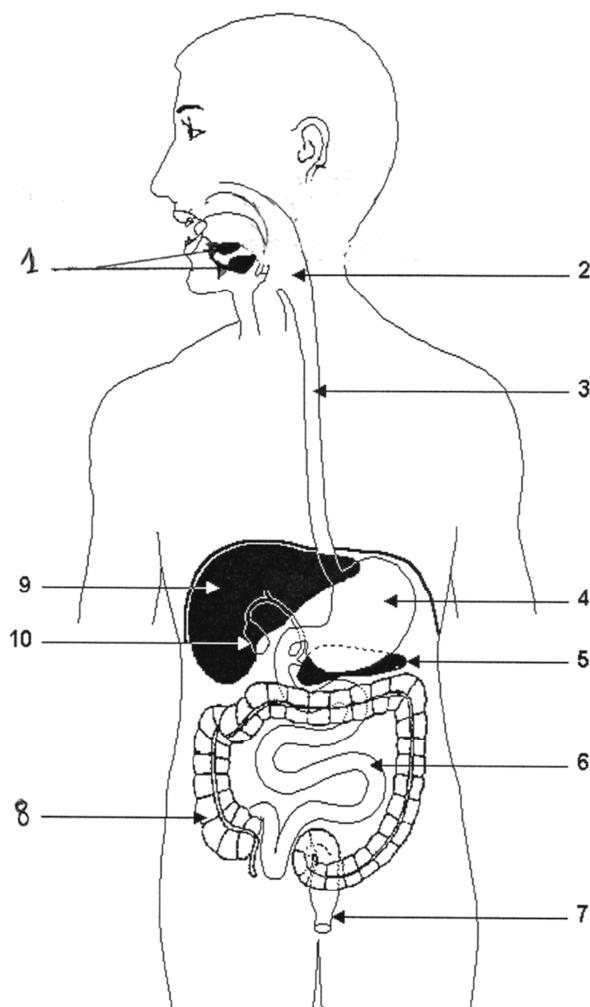
intestin grêle
estomac
poumon
foie

œsophage
pancréas
torse
pharynx

glandes salivaires
gros intestin
cuisse
cerveau

nez
phalange
bronche
rein

Schéma de l'appareil digestif



1

2

pharynx

3

4

5

6

7

rectum

8

9

10

vésicule biliaire

www2b.ac-lille.fr/biotechnologies/biopol01.htm le 04/01/2011

PILOTAGE NATIONAL	D.N.B. - P.S.E.	SESSION 2014	Repère : 14DNBPROPSEAGME1
SUJET	Durée : 1h00	Coefficient : 1	Nombre total de pages : 9
			N° de page/total: 4/9

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

2.2 Nommer l'organe dans lequel se déroule l'assimilation des nutriments.

-

2.3 Citer trois nutriments assimilables résultant de la digestion des aliments.

-
-
-

3. Éric se lève tôt de façon à prendre un petit déjeuner. Nadia en revanche préfère rester au lit le plus longtemps possible et ne mange rien avant de se rendre au travail. Elle a tendance à grignoter dans la matinée.

5 points

Document 3 : Le petit déjeuner

Le petit déjeuner est indispensable pour bien démarrer la journée : il doit couvrir entre 20 et 25% des besoins énergétiques de la journée en évitant le grignotage et les coups de pompe. Il permet d'équilibrer son alimentation et d'assurer le bon déroulement de la matinée.

Un petit-déjeuner équilibré doit être composé de :

- * un produit céréalier (pain, céréales...), source de glucides, fibres, vitamines B et minéraux
- * un produit laitier (lait, fromage, yaourt), source de calcium, de phosphore, vitamine A et protéines
- * un fruit ou jus de fruits, source de vitamines et de fibres
- * une boisson chaude ou froide pour l'hydratation

Ces quatre aliments contiennent des nutriments essentiels à la construction, à l'entretien et au fonctionnement de l'organisme.

D'après un ouvrage de PSE, CAP, DELAGRAVE 2010

3.1 Relever, dans le document 3, deux raisons pour lesquelles prendre un petit déjeuner est indispensable.

-
-

PILOTAGE NATIONAL	D.N.B. - P.S.E.	SESSION 2014	Repère : 14DNBPROPSEAGME1
SUJET	Durée : 1h00	Coefficient : 1	Nombre total de pages : 9
			N° de page/total: 5/9

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

3.2 Indiquer pour chaque élément du petit déjeuner d'Éric le groupe d'aliments auquel il appartient et le (ou les) constituant(s) principal(aux).

Composition du petit déjeuner	Groupe d'aliments	Constituant(s) principal(aux)
deux tartines de pain		-
un yaourt		-
un jus d'orange		-
un café		-

3.3 Indiquer deux conséquences possibles du comportement alimentaire de Nadia sur sa santé.

-
-

4. Nadia a eu un rapport sexuel non protégé il y a 15 heures. Elle s'inquiète car elle ne souhaite pas être enceinte.

2 points

Document 4 : Mesure contraceptive d'urgence

La contraception d'urgence	Justification	Où se la procurer ?
La pilule du lendemain	Elle réduit le risque de grossesse après un rapport sexuel non protégé ou un oubli de pilule. Elle doit être prise le plus tôt possible dans les trois jours qui suivent l'oubli. Elle reste d'une utilisation exceptionnelle.	Gratuitement et anonymement pour les mineurs : • Dans les infirmeries scolaires • Dans les centres de planning familial • Dans les pharmacies Librement dans les pharmacies pour les majeurs

D'après http://www.choisirscontraception.fr/moyens_contraception_urgence.php le 04/01/2011

PILOTAGE NATIONAL	D.N.B. - P.S.E.	SESSION 2014	Repère : 14DNBPROPSEAGME1
SUJET	Durée : 1h00	Coefficient : 1	Nombre total de pages : 9
			N° de page/total: 6/9

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

4.1 Indiquer, pour Nadia, ce qu'elle doit faire afin d'éviter une grossesse, à l'aide du document 4.

.....

.....

4.2 Préciser une limite de la contraception d'urgence, à l'aide du document 4.

.....

À la suite de cette alerte, Nadia consulte son médecin pour envisager une contraception adaptée à sa situation personnelle. Elle présente sa carte vitale.

4.3 Proposer un moyen de contraception que le médecin peut conseiller à Nadia.

.....

.....

4.4 Indiquer le rôle de la carte vitale dans le dispositif de prise en charge médicale.

.....

.....

PILOTAGE NATIONAL	D.N.B. - P.S.E.	SESSION 2014	Repère : 14DNBPROPSEAGME1
SUJET	Durée : 1h00	Coefficient : 1	Nombre total de pages : 9
			N° de page/total: 7/9

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

5. Ses parents ont reçu leur facture d'eau correspondant à six mois de consommation. Nadia s'intéresse à celle-ci.

1,75 point

5.1 Relever à partir du document 5, page suivante :

Le montant de l'abonnement (HT)	
Le volume d'eau consommée (m ³)	
Le montant net à payer (TTC)	
Le montant de la partie « Distribution de l'eau » (HT)	
Le montant de la partie « Collecte et Traitement des eaux usées » (HT)	

5.2 Décrire deux actions qui pourraient être réalisées par Nadia et sa famille pour économiser l'eau.

-
-

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Document 5 : La facture d'eau.



N° de compteur	Date	Ancien index	Nouvel index	Consommation
540359	25/05/2014	1360	1433	73 m ³

	Quantité	Prix unitaire	Montant HT consommation (€)	Montant HT abonnement et autres (€)	Sous-totaux HT (€)
Distribution de l'eau - Abonnement Part distributeur - Consommation Part Entreprise Part Agence de l'eau	73 m ³ 73 m ³	0,9501 0,0384	69,36 2,80	27,28	99,44
Collecte et traitement des eaux usées Part distributeur Part Communauté urbaine	73 m ³ 73 m ³	0,6419 0,5636	46,74 41,14		87,88
Organismes publics - Agence de l'eau Lutte contre la pollution - ÉTAT Taxes	73 m ³ 73 m ³	0,3119 0,0213	22,77 1,55		24,32
TOTAL HT			184,36	27,28	211,64
Montant TVA (5,5%)			10,14	1,50	11,64
TOTAL TTC			194,50	28,78	223,28
NET À PAYER			223,28 €		

Document construit à partir de factures réelles

PILOTAGE NATIONAL	D.N.B. - P.S.E.	SESSION 2014	Repère : 14DNBPROPSEAGME1
SUJET	Durée : 1h00	Coefficient : 1	Nombre total de pages : 9
			N° de page/total: 9/9